



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/414
S/20748
25 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 31 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 25 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kampuchea
démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour votre information, le texte d'un mémorandum intitulé "Importance vitale du rôle du mécanisme international de contrôle dans le cadre d'une solution politique globale du problème du Kampuchea", préparé par les trois parties de la Résistance nationale cambodgienne et du Gouvernement de la coalition du Kampuchea démocratique, sous l'égide de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, Chef de la Résistance nationale cambodgienne et Président du Kampuchea démocratique (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour provisoire et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) IENG Kounsaky

* A/44/150.

ANNEXE

MEMORANDUM

IMPORTANCE VITALE DU ROLE
DU MECANISME INTERNATIONAL DE CONTROLE
DANS LE CADRE D'UNE SOLUTION POLITIQUE
GLOBALE DU "PROBLEME DU KAMPUCHEA"

De l'efficacité de l'accomplissement des tâches du Mécanisme International de Contrôle (MIC), dépendent le rétablissement de l'indépendance, de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge dans une véritable réconciliation nationale entre toutes les parties cambodgiennes ainsi que le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

Les tâches du MIC devraient être les suivantes:

1. Contrôler et vérifier le retrait total de toutes les catégories des forces vietnamiennes, en uniforme, déguisées ou dissimulées, avec tout leur armement et matériel de guerre, cachés ou non;
2. Contrôler et vérifier le cessez-le-feu qui entrera en vigueur après la formation du Gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge, dirigé par S.A.R. Samdech NORODOM SIHANOUK, et la mise en place du MIC-ONU et de la Force de Maintien de la Paix de l'O.N.U. (FMP-ONU), au Cambodge;
3. Contrôler et vérifier le retrait des colons vietnamiens;
4. Contrôler et vérifier la réduction échelonnée, aux quatre parties cambodgiennes, des aides militaires étrangères qui prendront fin le jour où le retrait total vietnamien défini au point 1 aura été constaté par le MIC et le Gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge;
5. Contrôler et vérifier les opérations de libération des prisonniers de guerre et internés civils;
6. Contrôler et vérifier le non-retour, sous aucun prétexte, des forces vietnamiennes, déguisées ou non, au Cambodge, et veiller au respect des frontières;
7. Démobiliser et désarmer l'excédent des militaires appartenant aux forces armées des quatre parties cambodgiennes dont chacune possède un effectif dépassant 10.000 hommes;
8. Consigner dans les casernes, les effectifs des forces armées des quatre parties cambodgiennes;

9. Prévenir la monopolisation du pouvoir par l'une des parties cambodgiennes, et prévenir la guerre civile;
10. Aider au rapatriement des réfugiés cambodgiens;
11. Contrôler et superviser les élections.

Pour assurer l'efficacité du MIC dans l'accomplissement des tâches ci-dessus énumérées, il serait indispensable de prendre en considération les éléments suivants:

**A. CONTROLE ET VERIFICATION DU RETRAIT
DE TOUTES LES CATEGORIES DES FORCES
VIETNAMIENNES, EN UNIFORME, DEGUISEES
OU DISSIMULEES, AVEC TOUT LEUR ARMEMENT
ET MATERIEL DE GUERRE CACHES OU NON**

I. CONSIDERATIONS GENERALES

L'invasion et l'occupation du Cambodge par le Vietnam durent depuis bientôt 11 ans. Tout le monde sait que le Vietnam veut placer le Cambodge dans une "Fédération Indochinoise" sous sa domination et l'annexer comme ce fut le cas du Kampuchea-Krom ou Bas-Cambodge (l'actuel Sud-Vietnam).

Toutefois, la lutte résolue du peuple cambodgien et de ses forces de résistance nationale sous la direction du Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique (GCKD) et de S.A.R. Samdech NORODOM SIHANOUK, Chef de la Résistance Nationale Cambodgienne et Président du Kampuchea Démocratique, avec le soutien toujours croissant et ferme de la communauté internationale, a mis en échec cette stratégie vietnamienne de "Fédération Indochinoise" définie par le Parti Communiste Indochinois (l'actuel Parti Communiste Vietnamien), depuis sa fondation en 1930.

Tous les moyens militaires, diplomatiques et politiques, mis en oeuvre par le Vietnam pour essayer de satisfaire son ambition, ont échoué. Notamment depuis 1985 qui a vu l'échec de la grande offensive vietnamienne le long de la frontière occidentale cambodgienne, les dirigeants de Hanoi parlent de "retrait unilatéral annuel" mais en fait préparent la poursuite de l'occupation du Cambodge sous une forme nouvelle. Par une circulaire secrète No 17 SRMC en juin 1987, l'administration vietnamienne de Phnom Penh révèle qu'il n'est pas possible de venir à bout de la résistance nationale cambodgienne et que, par conséquent, il faut prendre de nouvelles mesures pour consolider le régime de Phnom Penh avec le concours des forces vietnamiennes déguisées ou dissimulées tout en ouvrant une campagne diplomatique qui vise à donner à ce régime, sinon la reconnaissance de facto, du moins un meilleur attrait dans l'arène internationale.

C'est dans le cadre de la poursuite de l'occupation du Cambodge sous une nouvelle forme que, parallèlement à ses forces armées en uniforme, le Vietnam

a entrepris, d'une part, de déguiser et dissimuler ses forces au Cambodge sous diverses apparences, et d'autre part, de cacher d'importantes quantités d'armes, de munitions et de matériel de guerre dans différentes parties du Cambodge.

II. LES FORCES VIETNAMIENNES, EN UNIFORME, DEGUISEES
OU DISSIMULEES ACTUELLEMENT AU CAMBODGE

Actuellement, il y a au Cambodge 5 catégories de forces vietnamiennes:

1ère catégorie: Les officiers, sous-officiers et soldats en uniforme de l'Armée Populaire du Vietnam, avec leurs armements et matériel de guerre.

2ème catégorie: Les officiers, sous-officiers et soldats vietnamiens qui, après avoir appris à parler le Khmer, sont incorporés dans l'armée du régime de Phnom Penh et portent de ce fait l'uniforme des soldats khmers de cette armée. Ils ont pour mission de consolider cette armée, sinon d'empêcher son effondrement.

Au mois de mars 1989, le nombre de ces officiers et soldats vietnamiens incorporés dans les unités khmères de l'armée du régime de Phnom-Penh s'élève à environ 30.000 soit 30% des 100.000 militaires vietnamiens actuellement au Cambodge. Depuis, ces incorporations se sont poursuivies à un rythme plus accéléré.

3ème catégorie: Les cadres, civils et militaires, du grade de sous-lieutenant à celui de commandant, qui, après avoir appris à parler le Khmer, ont épousé des femmes cambodgiennes, vivent au sein de la population cambodgienne et y mènent des activités d'apparence normale. Ils sont en fait assignés à des tâches de contrôle, derrière la scène, du pouvoir civil et militaire du régime de Phnom Penh, dans les villages, communes, districts et provinces, et même dans l'administration centrale.

Les forces vietnamiennes dissimulées dans cette catégorie jouent un rôle très important car elles constituent en fait l'épine dorsale du pouvoir d'Etat dans le pays.

4ème catégorie: Les colons vietnamiens installés au Cambodge, en violation (article 49, dernier alinéa) de la Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ils font partie d'un plan conçu et mis en oeuvre systématiquement par les dirigeants de Hanoi pour vietnamiser le Cambodge. Ils modifient la nature géographique du Cambodge, changent son statut légal et, comme le soulignent les résolutions de l'O.N.U. sur "la situation au Kampuchea" changent sa composition démographique. Ils ne sont pas des réfugiés politiques ou économiques. Leur nombre est estimé à plus d'un million.

Ces colons, dans leur grande majorité, sont organisés en groupes de 10 à 20 familles chacun, au sein duquel il y a un groupe armé paramilitaire. Le nombre total de ces éléments paramilitaires est estimé à environ 60.000.

En outre, il y a des cadres politiques, administratifs, des combattants, des spécialistes en matière de sabotage et de renseignement. A ce titre, ils font partie des forces d'occupation et participent avec les forces vietnamiennes en uniforme, à chasser les paysans cambodgiens de leurs villages et terres natales, à les tuer et à défendre les régions contrôlées par les forces vietnamiennes d'occupation. Le nombre de ces forces vietnamiennes s'élève à environ 50.000 hommes soigneusement dissimulés au sein des colons vietnamiens. Elles ont pour tâches l'organisation et le contrôle politique et militaire de tous ces colons.

Ces faits montrent que, dans le problème des colons vietnamiens au Cambodge, les aspects politique et militaire l'emportent sur l'aspect humanitaire.

5ème catégorie: Tous les éléments cambodgiens non originaires du Cambodge se trouvant dans les formations militaires de toutes natures ou faisant fonctions de cadres dans tous organismes politico-militaires, administratifs, économiques, financiers, sociaux et autres, ayant travaillé en liaison avec les unités militaires vietnamiennes.

III. LES CACHES VIETNAMIENNES D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DE GUERRE AU CAMBODGE

Depuis 1987, les forces vietnamiennes ont entrepris la construction d'importantes caches d'armes, de munitions et de matériel de guerre dans plusieurs endroits au Cambodge. Elles ont procédé et continuent de procéder de la façon suivante:

1. Elles envoient plusieurs bataillons, parfois même toute une division, comprenant des unités de forces combattantes et des unités de génie, stationner dans la forêt pour une période de 6 mois ou d'un an ou plus.
2. Les unités de génie s'installent loin des unités combattantes. Hors de la vue de tous, à quelques kilomètres de leurs propres campements, elles entreprennent la construction des caches. A cet effet, elles creusent de grands fossés d'une profondeur de 4 à 5 mètres et d'une dimension de 10m de long sur 5 à 10m de large. Les murs et les planchers des fossés sont bétonnés et couverts de plusieurs couches de peinture pour prévenir l'humidité. Les armes et matériel de guerre sont enduits de graisse, enveloppés de plastique et placés dans des caisses métalliques. Les munitions sont également placés dans des caisses métalliques. Ces caisses sont empilées les une sur les autres jusqu'à une hauteur de 2 mètres environ. Ces fossés sont recouverts par des plaques de bétons et ensuite rempliés sur 2 mètres de hauteur de terre compacte jusqu'au niveau naturel du terrain.

Les caches peuvent être constituées en des souterrains de plusieurs mètres de long, creusés à 2 ou 3 mètres sous le terrain où poussent de gros arbres. Ces souterrains sont également bétonnés et couverts de plusieurs couches de peinture.

Plusieurs mois plus tard, après que les herbes et les arbres aient poussé de sorte que les endroits qui renferment les caches retrouvent leur aspect naturel, les unités des forces vietnamiennes lèvent leurs campements pour d'autres endroits.

Pendant la durée du campement, les forces des unités combattantes poursuivent leurs activités normales contre les forces de la résistance, ce qui dévie l'attention de tous.

Grâce aux renseignements fournis par la population et la vigilance des forces de la résistance nationale, deux importantes caches vietnamiennes ont été jusqu'ici découvertes dans la région de Kompong Som (Sud-Ouest du Cambodge): une à Kang Kéng (au Nord-Est de l'intersection des routes conduisant aux ports de Ream et de Kompong Som), et une autre à Kamlaut Pobeng près de Kompong Seila, près de la Route Nationale No 4.

IV. L'OBJECTIF VIETNAME

Toutes ces forces vietnamiennes déguisées ou dissimulées et ces caches d'armes, de munitions et de matériel de guerre montrent clairement que le Vietnam prépare activement la poursuite de l'occupation du Cambodge sous une forme nouvelle et qu'il n'a pas l'intention de rendre au Cambodge son indépendance, sa liberté et son intégrité territoriale, et au peuple cambodgien son droit à l'auto-détermination.

La déclaration faite par le Vietnam qu'il retire unilatéralement toutes ses forces du Cambodge à la fin de septembre 1989 pendant qu'il poursuit activement les déguisements et les camouflages de ses forces et la construction des caches d'armes, de munitions et de matériel de guerre, vise en fait:

1. à faire entériner par la communauté internationale son soi-disant "retrait unilatéral et total" du Cambodge, et
2. par voie de conséquence, à faire cesser les aides militaires étrangères aux forces de la résistance nationale.

Pour atteindre cet objectif, le Vietnam pourrait accepter de faire, sur certains aspects mineurs, quelques concessions afin d'amener la communauté internationale à entériner son soi-disant "retrait unilatéral et total". Le Vietnam pourrait, par exemple, accepter le contrôle et la vérification du retrait de ses forces en uniforme, mais non de ses forces déguisées ou dissimulées.

S'il en était ainsi, après le retrait total des forces vietnamiennes en uniforme, il resterait en réalité au Cambodge près de 100.000 militaires vietnamiens déguisés ou dissimulés, et plusieurs milliers de tonnes d'armes,

de munitions et de matériel de guerre, prêts à rallumer la guerre au moment opportun, plus particulièrement au moment où les aides militaires étrangères aux forces de la résistance nationale auront cessé et ces forces de résistance nationale auront été désarmées.

Ces subterfuges expliquent pourquoi le Vietnam rejette un contrôle et une vérification efficaces et minutieuses de l'O.N.U. du retrait total et définitif de ses forces du Cambodge, cherche à tout prix à maintenir le régime qu'il a installé à Phnom Penh et refuse obstinément la formation, dans l'esprit d'une véritable réconciliation nationale, d'un Gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge sous la direction de S.A.R. Samdech NORODOM SIHANOUK.

V. EFFICACITE DU RETRAIT TOTAL ET DEFINITIF DES
FORCES VIETNAMIENNES DU CAMBODGE

Pour que le Cambodge puisse retrouver pleinement son indépendance, sa souveraineté, la paix et la sécurité, et pour que le peuple cambodgien puisse exercer véritablement son droit à l'auto-détermination, il est une nécessité vitale d'effectuer un contrôle et une vérification efficaces du retrait total et définitif des forces vietnamiennes du Cambodge.

A cet effet, il est indispensable que le MIC assure ce contrôle et cette vérification qui s'exercent notamment sur le retrait total et définitif de toutes les catégories des forces vietnamiennes (définies au titre A, paragraphe II ci-dessus) du Cambodge, à savoir:

- a. Les officiers, sous-officiers et soldats vietnamiens en uniforme de l'Armée Populaire du Vietnam avec leurs armements et matériel de guerre;
- b. Les officiers, sous-officiers et soldats vietnamiens parlant Khmer, vêtus de l'uniforme des soldats khmers du régime de Phnom Penh et incorporés dans les unités de l'armée de ce régime, avec leurs armements et matériel de guerre;
- c. Les cadres militaires et politiques vietnamiens qui, ayant reçu illégalement la nationalité cambodgienne, exerçant, derrière la scène, le contrôle des pouvoirs civils et militaires au niveau des villages, communes, districts et provinces;
- d. Les colons vietnamiens envoyés au Cambodge, en violation des dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre;
- e. Tous les éléments cambodgiens non originaires du Cambodge se trouvant dans les formations militaires de toutes natures ou faisant fonctions de cadres dans tous les organismes politico-militaires, administratifs, économiques, financiers, sociaux et autres, ayant travaillé en liaison avec les unités militaires vietnamiennes.

Les armes, munitions et matériel de guerre dissimulés dans les caches secrètement construites par les forces vietnamiennes doivent être détruits.

Le MIC doit enfin contrôler et vérifier le non-retour, sous aucun prétexte, et sous quelle forme que ce soit, des forces vietnamiennes au Cambodge.

Dans l'accomplissement de ses tâches, le MIC est assisté des représentants des quatre parties cambodgiennes.

Les forces vietnamiennes d'occupation auront aussi leurs représentants auprès du MIC. Leur mission prendra fin le jour du retrait total des forces vietnamiennes définies ci-dessus.

B. CONTROLE ET VERIFICATION DU CESSEZ-LE-FEU

Le MIC doit assurer un contrôle et une vérification efficaces du cessez-le-feu entre les parties au conflit pendant et après le retrait total de toutes les catégories des forces vietnamiennes définies ci-dessus.

Le cessez-le-feu ne peut entrer en vigueur que dans le cadre d'une solution globale, plus précisément après la formation d'un Gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge, dirigé par S.A.R. Samedch NORODOM SIHANOUK, et la mise en place du MIC au Cambodge.

C. PREVENTION DE LA MONOPOLISATION DU POUVOIR PAR L'UNE DES PARTIES CAMBODGIENNES, PREVENTION DE LA GUERRE CIVILE

Le MIC assistera le Gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge dans ses efforts pour prévenir:

1. Les heurts et affrontements entre les parties cambodgiennes;
2. La monopolisation du pouvoir par l'une des parties cambodgiennes;
3. La guerre civile;

A cet effet, avec le consentement du Gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge, le MIC:

1. procède au désarmement de l'excédent des militaires appartenant aux forces armées des quatre parties cambodgiennes dont chacune possède un effectif dépassant 10.000 hommes.
2. consigne dans les casernes les membres des forces armées des quatre parties cambodgiennes dont chacune ne devra plus posséder un effectif dépassant 10.000 hommes.

D. CONTROLE ET SUPERVISION DES ELECTIONS

Le MIC prendra toutes les mesures nécessaires pour contrôler et superviser le bon déroulement des élections générales et libres :

- d'une Assemblée Constituante;
- d'un Sénat (au cas où la Constitution adopterait un Parlement à deux chambres);
- du Président du Cambodge.

E. LES CONDITIONS DE L'EFFICACITE DU MIC DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SES TACHES

L'efficacité du MIC dans l'accomplissement de ses tâches dépend des solutions optimales à apporter à trois aspects fondamentaux ayant trait à sa composition et à son fonctionnement, à savoir:

1. Le mécanisme de mise en oeuvre du MIC;
2. Le mécanisme de ses rapports;
3. Le mécanisme de sanction en cas de violation par une partie signataire des dispositions de l'Accord.

Le MIC doit avoir accès à toutes les parties du territoire cambodgien sans le consentement des autorités cambodgiennes. Il doit avoir ses propres moyens de transport et de communication en nombre suffisant pour l'accomplissement de sa mission. Ces moyens sont sous sa seule responsabilité et doivent être constamment à sa disposition.

Le MIC doit pouvoir agir sur toute plainte provenant des sources responsables, y compris son propre personnel, des autorités civiles et militaires quadripartites cambodgiennes, des gouvernements des pays voisins et des membres de la Conférence Internationale sur le Cambodge.

Les gouvernements et la communauté internationale doivent être dûment informés des conclusions du MIC sur le respect ou la violation de la paix, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la neutralité du Cambodge.

F. NECESSITE D'UN MIC-ONU

Compte tenu de la multitude, de l'importance et de la complexité des tâches du MIC, il est évident que seule l'ONU possède la compétence, l'expérience, l'impartialité et les moyens financiers et matériels nécessaires pour l'organiser et le mettre en oeuvre dans le délai voulu.

La durée du mandat du MIC-ONU devrait être de 5 ans, renouvelable.

Le MIC-ONU sera appuyé par une Force de l'O.N.U. de Maintien de la Paix (FMP-ONU) avec un effectif minimum de 2.000 hommes.

G. IMPORTANCE DE L'ASSISTANCE DES QUATRE
PARTIES CAMBODGIENNES A L'ACCOMPLISSEMENT
DES TACHES DU MIC-ONU ET DE LA FMP-ONU

Le MIC-ONU et la FMP-ONU sont assistés, dans l'accomplissement de leurs tâches, par des représentants des quatre parties cambodgiennes, lesquels jouent un rôle très important. En effet:

1. Grâce à leurs étroites relations avec la population, ils peuvent contribuer à l'efficacité du MIC-ONU et de la FMP-ONU dans leurs tâches de contrôle et de vérification du retrait de toutes les catégories des forces vietnamiennes du Cambodge, notamment dans la détection des forces vietnamiennes déguisées ou dissimulées, ou encore dans celle des caches vietnamiennes d'armes, de munitions et d'autre matériel de guerre;
2. Ils concourent avec le MIC-ONU et la FMP-ONU, chacun dans l'intérêt de sa partie et dans l'intérêt de la paix, la sécurité et la stabilité du pays, à prévenir toute tentative de domination ou de monopolisation de pouvoir d'une partie au détriment des autres.

Le 20 juin 1989
